



David Eray

La Canton du Jura va s'imposer prochainement de respecter les standards Minergie pour ses nouvelles constructions et les rénovations des bâtiments publics. Pour les bâtiments privés, un plan d'aide a été mis en place pour aider les propriétaires à respecter également ces normes. Il s'agit d'un vaste chantier, car sur les quelques 22'000 bâtiment que compte le canton seulement 242 ont reçu la certification Minergie, Minergie-P ou Minergie-Eco. Le ministre de l'environnement est toutefois convaincu que la tendance va s'accélérer.

**POUR L'ENVIRONNEMENT,
L'ETAT SE DOIT D'ÊTRE EXEMPLAIRE**



Vous souhaitez que les bâtiments de l'Etat et des communes soient construits en respectant le standard Minergie-P. Pour les rénovations des édifices publics, elles devront répondre au standard Minergie. Vous anticipez la mise en application de la stratégie énergétique 2050?

David Eray: La loi cantonale demande une exemplarité de l'Etat dans le domaine de l'énergie. Un groupe de travail sur ce dossier avait été monté, il nous a transmis ses conclusions et nous les avons suivies. Ces exigences se retrouvent d'ailleurs dans de nombreux cantons.

Et pour les bâtiments privés?

D. E.: Nous avons débloqué un budget de 3,3 millions de francs en 2017 pour encourager la modernisation énergétique de l'enveloppe, le remplacement de chauffage à énergie fossile et électrique fixe à résistance, ainsi que les installations solaires thermiques. Les nouveaux bâtiments qui répondent au standard Minergie-P bénéficient également d'un soutien financier. Même chose pour les nouveaux projets de chauffage à distance qui utilisent des énergies renouvelables.

Vous avez essuyé quelques critiques, on vous a reproché de vouloir aller trop vite!

D. E.: C'est normal qu'il y ait des réticences mais le gouvernement a décidé de sursoir à l'entrée en vigueur de l'ordonnance et de la loi. Nous ne souhaitons pas passer en force. Nous discutons en ce moment des textes mais on espère qu'ils entreront en vigueur très prochainement et des délais seront accordés pour se mettre en conformité avec l'ordonnance.

Un particulier dont la maison est située dans un endroit peu ensoleillé peut rencontrer des difficultés pour respecter un des standards Minergie...

D. E.: Oui, certaines fois il sera contraignant, voire difficile de respecter les normes. La loi en tient compte et prévoit qu'il puisse y avoir des dérogations en fonction effectivement de la situation d'un bâtiment qui n'autorise pas l'installation de panneaux solaire. Dans ce cas c'est le bon sens qui devra prédominer, mais tous les efforts devront être faits pour diminuer la consommation énergétique.

Les constructions qui respectent les normes Minergie coûtent beaucoup plus cher, vos budgets dans le futur



pourront-ils le supporter?

D. E.: Les coûts d'investissement sont compensés par les économies qui seront réalisées pour le chauffage et par un gain de confort. De plus, la valeur du bâtiment augmente s'il est aux normes Minergie; il se vendra plus cher. En ce qui concerne l'assainissement des bâtiments privés, l'Etat va maintenir son programme de subventions. Le canton du Jura est déjà dans ce domaine au dessus de la moyenne suisse en francs par habitant.

Pratiquement que représente Minergie dans votre canton aujourd'hui?

D. E.: Sur environ 22'000 bâtiments, nous avons 179 bâtiments Minergie, 62 bâtiments Minergie-P et un bâtiment Minergie-eco. Il y a donc encore beaucoup de travail à accomplir. Toutefois certaines constructions sont déjà très proches des critères Minergie sans être inventoriées dans la liste des 242 bâtiments.

Un particulier hésite souvent à rénover son bien, il n'est pas certain du retour sur investissement.

D. E.: Avec les aides que nous mettons à disposition, il s'apercevra que les coûts d'une rénovation sont supportables. Il suffit de remplir un document en ligne en respectant les critères exigés. Nous avons établi des barèmes. Par exemple pour l'isolation, nous attribuons 40 francs par m², pour une pompe à chaleur 3'000 francs et 300 par KW thermique, etc... Ce n'est pas rien. Une fois la subvention accordée, on la verse sur décomptes, on ne paye pas bien sûr avant les travaux. Pour une maison familiale, le montant des subventions va de 3'000 francs à plusieurs dizaines de milliers de francs. De plus, les travaux de rénovation sont déductibles fiscalement, pas la partie subventionnée, bien évidemment. Enfin, il faut rappeler qu'une maison bien isolée est bien plus confortable.

Comment communiquez-vous sur ce programme?

D. E.: Nous communiquons largement lors du lancement du programme annuel de subventions. L'an passé nous avons écrit à tous les propriétaires du canton. Près de 20'000 courriers dans lesquels nous invitons à une séance qui a réuni près de 400 personnes. Nous avons également rencontré les corps de métier, les ingénieurs et les architectes. Nous avons



aussi conseillé que les entreprises locales, les matériaux ou encore le bois local soient favorisés. Nous attendons que la loi entre en vigueur pour lancer une nouvelle campagne.

Ceci-dit si vous prenez le Doubs, on y trouve 25 espèces de poissons, une des plus riches rivières de Suisse en terme de diversité piscicole. Les actions de l'Etat se concentrent aujourd'hui sur la qualité du milieu (morphologie de la rivière, qualité de l'eau) et moins sur des notions de quantité de poissons.

POUR UNE MAISON FAMILIALE NOUS Versons ENTRE 10'000 ET 20'000 FRANCS

Vous habitez dans une maison certifiée Minergie?

D. E.: J'ai fait construire il y a 14 ans, j'avais le septième Minergie du canton. J'ai encore le panneau chez moi, 007!

Autre dossier qui incombe à votre département, la pollution des rivières, quelle est la situation dans votre canton?

D. E.: Nous savons que tous les milieux aquatiques de Suisse sont bien impactés par notre société et ses rejets. Pour le Doubs, un groupe binational Suisse-France a pu être instauré pour traiter spécifiquement de cette rivière très médiatisée. Un plan d'actions est en place, il inclut par exemple d'effectuer un bilan de flux pour savoir quels sont les polluants et d'où ils proviennent. Nous avons aussi eu quelques surprises en découvrant des traces de produits interdits par la loi. Soit ils résistent des dizaines d'années, soit ils ont été utilisés récemment. C'est désolant, si c'est le cas. Avec une stratégie de revitalisation globale, nous initiations depuis quelques années un effort important et de longue durée pour améliorer la qualité de nos rivières.

Quel bilan tirez-vous de la Transjurane?

D. E.: Je pense que c'est une grande réussite. Elle s'est construite avec l'obtention de compensations écologiques impressionnantes. On a pu créer des zones naturelles avec des étangs, en réaménager d'autres. Une autoroute empiète cependant sur des terres agricoles et forestières et il a fallu trouver des compromis et proposer des solutions intéressantes pour le monde agricole, comme par exemple des chemins ruraux et des remaniements parcellaires. A relever que le tronçon jurassien est la seule autoroute à avoir été conçue entièrement avec un architecte. Résultat: elle s'intègre harmonieusement dans le paysage.

Enfin dans le domaine de la mobilité, quels sont vos objectifs?

D. E.: Nous avons lancé une réflexion sur la mobilité dans l'administration. Le gouvernement se doit aussi d'être exemplaire et se déplace principalement en mobilité douce, train, bus, tram, vélo et marche. Nous avons obtenu les budgets pour l'achat de deux véhicules, nous n'en avons pris qu'un, un hybride plus. Cela peut sembler anodin, mais il est important de joindre le geste à la parole. ☺



Dossiers Publics
1211 Genève 11
022/ 809 94 60
www.quorum-sa.ch

Medienart: Print
Medientyp: Fachpresse
Auflage: 15'000
Erscheinungsweise: 4x jährlich



Seite: 33
Fläche: 173'398 mm²

Auftrag: 3006207
Themen-Nr.: 672.002

Referenz: 67984159
Ausschnitt Seite: 5/5

